



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E201817

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/09/2023

Raison sociale : BOUCHET ANDY/AEB PLOMBERIE

Forme juridique : EI

LIEU-DIT LA MARE DES GUERINIÈRES
72220 ECOMMOY

Capital : DEPUIS LE 01/09/2023
0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 06 08 78 00 35

Fax :

Portable : 06 08 78 00 35

Siret : 900 577 958 00011

Site Internet :

Code NACE : 4322A

E-mail : aebplomberie@outlook.fr

Numéro caisse de congés payés : 803202

Responsabilité légale :
BOUCHET ANDY CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 615295990001

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 615295990001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/11/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/11/2023
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	15/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/11/2023
o Ventilation mécanique	15/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.